

**Le 29 janvier 1793 à Nogent-le-Rotrou.**

**Dans sa séance du mardi 29 janvier 1793, la municipalité de Nogent-le-Rotrou recevait le serment de fidélité à la nation et de maintenir de tout son pouvoir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant de la fille de Charles Mauduïsson le jeune émigré :**

*« Ce Jourd'hui Vingt neuf Janvier mil Sept cent quatre Vingt treize deuxième de la République Française.*

*En L'assemblée permanente du Conseil Général de la Commune de Nogent le rotrou Tenüe publiquement.*

*Est comparüe la Citoyenne françoise victoire Mauduïsson fille de Charles Mauduïsson le jeune dit émigré, et de la Citoyenne françoise Victoire Méauussé.*

*Laquelle a dit qu'elle comparaissoit aux fins de prêter le serment exigé par la loi du deux Septembre 1792 des enfants des émigrés, et de Fait, sur L'invitation du Conseil municipal, Ladite citoyenne a prété le Serment d'être fidèle a la nation, et de maintenir de tout Son Pouvoir La Liberté et L'égalité ou de mourir en Les defendant, de la quelle prestation de Serment Elle a requis acte a elle accordé. Mauduïsson*

*P.<sup>re</sup> Lequette*

*P.<sup>r</sup> de la C.*

*Joachim Sortais*

*Fauveau*

*s.g »<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup> Archives municipales de Nogent-le-Rotrou, 1 D 2, feuille 31.